

Conseil communautaire

Communauté de communes Vallée de l'Homme

11/04/2024



Ouverture de la séance

- Appel – vérification du quorum
- Désignation du secrétaire de séance
- Validation du compte rendu de la dernière séance

Ordre du jour

Finances

Taux des taxes fiscales 2024
Taux de la TEOM 2024
Affectation des résultats 2023
Subventions aux associations
Subventions aux organismes publics
Budget Principal 2024 CCVH
Nouvelle tarification du Service SPANC
Budgets annexes 2024 : SPANC, ZAE Le BAREIL,
ZAE Les Farges, REOMI
Admissions en non-valeur CCVH-SPANC
Remise gracieuse surplus médical REOMI
Frais déplacements élus

Sujets généraux

Accord pour la revente des actions d'un utilisateur de l'abattoir de Bergerac
Convention SRDEII avec la Région Nouvelle Aquitaine
Convention de MOA unique voirie
Sollicitation de fond vert pour le financement des stations de VAE et d'une opération pour le covoiture
Convention pour le Grand Site de France Vallée de la Vézère

Ressources Humaines

Prime pouvoir d'achat
5 Emplois permanents à supprimer

Tableau des effectifs au 01/03/2024

Budgets 2024

Communauté de communes Vallée de l'Homme



Fiscalité

Produits Prévisionnels 2024

Variation 2024/2023

140 000€ de recettes fiscales et dotations supplémentaires pour 2024

TAXES MENAGES

Taxe habitation	441 788	- 3,07 %
Fraction part TVA	1 223 180	+ 4,52 %
Foncier bâti	1 757 336	+ 4,43 %
Foncier non bâti	240 432	+ 4,10 %
TAFNB	48 472	+ 6,01 %

Evolution globale de 3,19 % soit 114 648 €. Cette variation est bien inférieure à celle de 2023 (7%)

FISCALITE ECONOMIQUE

CFE	1 104 457	+ 3,24 %
Compensation CVAE	559 074	+ 4,38 %
TASCOM	275 752	Pas de variation
IFER	195 768	+ 2,5 %

Hausse globale de la fiscalité professionnelle de 3,04 % soit 62 929 €

DOTATIONS – Péréquation – Allocations compensatrices

Allocations compensatrices	201 020	+ 7,55 %
Prélèvement GIR	-52 150	Idem 2023
FPIC	190 000	Montant prévisionnel
DGF	448 470	+ 13,3 %
Dotation de compensation	287 147	- 9 %
TEOM	1 463 826	- 3,55 %
REOMI	1 603 219	+ 15,21 %
Taxe de séjour	850 000	+ 8,16 %

Hausse de 4,2 % du fait de la hausse des allocations compensatrices annoncées et de la DGF même si la baisse de la dotation de compensation est + conséquente en 2024

Diminution de la TEOM sur le SICTOM
Augmentation de la REOMI sur le SMD3

Les tarifs de la Taxe de séjour n'ont pas évolué mais la perception est meilleure chaque année.

Proposition de maintenir les taux de fiscalité locale
(identiques depuis 2014)

Taxe Habitation	5,25 %
Foncier bâti	7,84 %
Foncier non bâti	31,82 %
CFE	29,49 %

Délibération : Ne pas augmenter les taux pour 2024

TEOM

Rappel : la REOMI
fait l'objet d'un
budget annexe

SMICTOM du Périgord Noir	TEOM 2024	TEOM 2023
Aubas	14,62 %	13,80 %
La Chapelle Aubareil	17,41 %	16,77 %
Les Eyzies Zone 1	REOMI	15,62 %
Les Eyzies Zone 2		
Les Farges	18,42 %	17,08 %
Fanlac	14,37 %	13,58 %
Montignac	17,38 %	15,98 %
Peyzac Le Moustier	18,19 %	17,25 %
Coly St Amand (St Amand)	11,07 %	11,47 %
St Léon sur Vézère	15,07 %	14,11 %
Sergeac	11,56 %	10,95 %
Thonac	15,70 %	14,55 %
Valojoux	13,48 %	12,64 %

Délibération : Vote des taux de la TEOM sollicités par le SMICTOM du Périgord Noir

Affectation des résultats 2023

Excédent de fonctionnement	1 646 436,19
Déficit d'investissement	- 881 009,02

Report en fonctionnement	950 000,00
Affectation en investissement	696 436,19

Délibération : Affectation du résultat comme présentée ci-dessus

Subventions aux associations

Montant global : 60 750 €

Rappel 2023 : 69 100 €

Associations	Montant proposé
AMICALE LAIQUE DE MONTIGNAC	1000 €
AMICALE LAIQUE DE ROUFIGNAC	700 €
AU COIN DES SCIEURS	1500 €
BANZAI	1500 €
BRIK A BRAK	14 000 €
CA BICHE (copeau cabana)	1500 €
CINETOILE	6000 €
LA BANDE A BULLE	500 €
LA PERIGORDINE	1000 €
LE SILLON	500 €
LE LEBEROU	3000 €
LES AMIS DE ST AMAND	2000 €
LES BRAS KA C	1000 €
LES MOULINS DU PERIGORD NOIR	300 €
LES PLUMES DE LEON	2500 €

LES VOYAGEURS DE MOTS	3000 €
LIRE ET ECRIRE AU BUGUE	1000 €
MUSIQUE EN PERIGORD	3000 €
OGHMA	2000 €
PASSION PERIGORD	500 €
PIU DI VOCE	3000 €
POTIER EN PERIGORD	1000 €
RIVES D ART	750 €
FOOTBALL CLUB LIMEUIL	500 €
SOLIDARITE PAYSANS	2000 €
ST AMAND FAIT SON INTERESSANT	3000 €
TERROIR ET TRADITION DU BUGUE	600 €
TRAIL DES PLATANES	400 €
VELO SILEX	2000 €
VIZARA	1000€
TOTAL	60 750 €

Délibération d'attribution des subventions aux associations

Subventions aux organismes publics

Montant global : 685 121 €

Organismes	Montant proposé
SUBVENTION AUX COMMUNES POUR LA VOIRIE	35 000 €
SYNDICAT PERIGORD NUMERIQUE	17 750 €
SUBVENTION CIAS	350 000 €
SUBVENTION SPANC	30 000 €
SUBVENTION ZAE DES FARGES	8 958,89 €
PARTICIPATION PIP GRAND SITE 2 €/hbts	32 200 €
PARTICIPATION PIP ACTIONS GRAND SITE	17 950 €
SUBVENTION PIP POUR SPECTACLE	3 500 €
CHAMBRE AGRICULTURE – CRDA CLIT	1 650 €
AIDES A L'ACHAT VAE	15 000 €
OT BRIVE TOURISME PARTICIPATION TEMPLIER	1 800 €
AGENCE DEV TOURISTIQUE CHARENTE FLOW VELO	15 000 €
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE COIN DES SCIEURS	50 000 €
SUBVENTION PAYS PERIGORD NOIR FONCTIONNEMENT	32 296 €
PARTICIPATION MISSION LOCALE	17 730 €
FOND INITIATIVE PERIGORD	3 147 €
FOND DEVELOPPEMENT PERIGORD	3 140 €
SUBVENTION CONSEIL DEP ASSO CULTURELLES	50 000 €
Total	685 121,89 €

Délibération d'attribution des subventions organismes publics

Budgets

Section de fonctionnement

Vue au chapitre et principales évolutions

Dépenses prévisionnelles de Fonctionnement de l'exercice + 398 061 € (+ 3,5 %) / BP 2023

		BP 2024 (€)	Variation / BP 2023
011	Charges à caractère général	1 640 641	+ 5,46 %
012	Charges de personnel	2 896 620	+ 7,84 %
014	Atténuation de produit	2 562 254	+ 1,34 %
65	Syndicats de déchets	1 463 826	- 3 %
65	Charges de gestion courante hors TEOM	1 625 061	+ 7,72 %
66	Charges financières	105 000	- 2,78 %
67	Charges exceptionnelles	8 000	- 93 %
042	Amortissements	500 000	+ 45 %
23	Virement de la section de fonctionnement	900 000	idem
	Total	11 701 402 €	

		BP 2024 (€)	Variation / BP 2023
011	Charges à caractère général	1 640 641	+ 5,46 %
Chap 11 / Prise en compte de l'inflation (+ 4,9 % en 2023), s'ajoutent également des prestations nouvelles en informatique (évolution des outils collaboratifs + harmonisation et sécurisation des boîtes mails) et le projet de transport à la demande avec une prestation.			
012	Charges de personnel	2 896 620	+ 7,84 %
Chap 12 / Chapitre largement réévalué : évolution des effectifs en 2022 et 2023 + évolution des carrières et remplacements à prévoir en 2024			
014	Atténuation de produit	2 562 254	+ 1,34 %
Chap 14 / Recettes supplémentaires de taxe de séjour : plateformes dématérialisées améliorent la perception			
65	Syndicats de déchets	1 463 826	- 3 %
Chap 65 / Baisse apparente du fait de la variation du périmètre des syndicats mais la hausse des taux par communes est bien réelle			
65	Charges de gestion courante hors TEOM	1 625 061	+ 7,72 %
Chap 65 / Hausse sur ce chapitre due aux transferts d'actifs entre SMD3 et Sictom			

		BP 2024 (€)	Variation / BP 2023
66	Charges financières	105 000	- 2,78 %
Chap 66 / Les charges financières sont en baisse, les frais de gestion de la ligne de trésorerie sont ajustés			
67	Charges exceptionnelles	8 000	- 93 %
Chap 67 / Evolution de ce chapitre avec la nomenclature M57 – seuls les titres annulés y sont inscrits			
042	Amortissements	500 000	+ 45 %
Chap 42 / Forte hausse due à l'obligation d'amortir les fonds de concours et amortissement en année n avec la M57			
022	Dépenses imprévues	0	
Chap 22 / Pas de dépenses imprévue en M57 – mise en place de la fongibilité des crédits votée avec le BP			
23	Virement de la section de fonctionnement	900 000	
Chap 23 / L'élaboration du budget permet de faire un virement en section de fonctionnement de 900 000 € = excédent anticipé.			

Recettes prévisionnelles de Fonctionnement de l'exercice + 398 061 € / au BP 2023

		BP 2024	Variation / 2023
70	Produits des services	216 750	+ 9,61 %
73	Impôts et taxes	8 350 085	+ 2,17 %
74	Dotations et participations	1 949 098,89	+ 0,81 %
75	Autres produits gestion courante	222 721,95	+ 2 500 %
77	Produits exceptionnels	1 000	- 99 %
13/42	Atténuation de charges / Amortissements	11 747	idem

Recettes de l'exercice	10 751 402,84	+ 3,35 %
Report résultats 2023	950 000	Report sur exercice 2023 = 900 000 €
Recettes totales	11 701 402,84	+ 3,52 %

		BP 2024	Variation / 2023
70	Produits des services	216 750	+ 9,61 %
Chap 70 / légère hausse des recettes : audit mon accompagnateur rénov			
73	Impôts et taxes	8 350 085	+ 2,17 %
Chap / 73 Légère hausse de la TEOM (modification périmètre Sictom / SMD3). La hausse réelle des produits fiscaux (hors TEOM) est de 115 000 €			
74	Dotations et participations	1 949 098,89	+ 0,81 %
Chap 74 / Stabilité du chapitre en prévisionnel, la prudence des prévisions sur certains postes relativise les hausses de dotations			
75	Autres produits gestion courante	222 721,95	+ 2 500 %
Chap 75 / Augmentation due aux transferts d'actifs entre SMD3 et Sictom			
77	Produits exceptionnels	1 000	- 99 %
Chap 77 / Evolution du chapitre avec le passage en M57 – seules les annulations de mandats sont inscrites			

Section d'investissement

Vue par opération et au chapitre

Les principales opérations inscrites en dépenses

Etudes 187 979€

- urbanisme (25 000 €)
- Plan de mobilité simplifié et schéma cyclable (30 000 € / 70% de subventions)
- Plan paysage (50 000 € / 60% de subventions)
- Atlas de la biodiversité (15 000 € reliquat 2023 / 40% de subventions)
- Logiciels / sites web (35 000 €)
- Stratégie communication VRVV (30 000 €)
- Reliquat Evaluation PCAET (2 979 €)

Fonds de concours : 732 051 €

Restes à réaliser

- Parking du gymnase du Bugue (115 000 €)
- Travaux DFCI (20 000 €)
- Piscine de Montignac (200 000 €)
- Travaux Espace Sénior Campagne (35 800 €)
- Aménagement Saint Chamassy (17 000 €)
- Achat des parcelles VRVV par les communes (50 % des coûts, 40 000 €)

Dépenses récurrentes

- Syndicat Périgord numérique (91 000€)
- Subventions OPAH versées aux particuliers (220 000 €)
- Achats véhicules électriques (30 000 €)
- Résidence Jeunes CCPN Sarlat (9 688 €)
- Plateforme des Métiers Sarlat (8 563 €)

Nouvelles opérations

- Halle de Plazac (30 000 €)
- Gîte de groupe Valojoux (50 000 €)
- Salle polyvalente Mauzens Miremont (50 000 €)
- Maison Ferrandin Savignac de Miremont (15 000 €)

Opérations en cours 2 469 500 €

- Vélo route Voie Verte Tranche 1 : 700 000 € (enveloppe incluant les travaux à prévoir sur flow vélo)
- Maîtrise d'œuvre tranche 2 VRVV : 550 000 €
- Rénovation thermique des bâtiments intercommunaux : 103 700 €
- Renforcement bâtiment ALSH Aubas : 175 000 €
- Travaux préalables pour aménagement de la recyclerie Montignac : 200 000 €
- Réfection toiture gymnase Rouffignac : 250 000 €
- Signalisation d'information locale : 490 800 €

Achats et travaux courants 1 117 065 €

- Voirie (400 000 € + 3 000 € réseaux)
- Travaux courants sur bâtiments (40 000 €)
- Achats de terrain pour VRVV (30 000 € RAR)
- Achat terrain nu à Mauzens (50 000 €)
- Acquisition Immeuble Montignac (71 000€)
- Station 5 VAE St Léon/Vézère (35 000€)
- Achat de véhicules et vélos (65 000 €)
- Création chemin de randonnée Tursac (30 000 €)
- Matériel informatique (38 000 €)
- Mobilier et matériel divers (95 000 €)
- Matériel de mutualisation (10 000 €)
- Cession actifs SMD3/Sictom (250 065 €)

Section d'investissement

Vue au chapitre

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

		BP 2024
20	Immobilisations incorporelles	187 979
204	Subventions d'équipement	732 051
21	Immobilisations corporelles	1 117 065,78
23	Immobilisations en cours	2 469 500
16	Remboursement emprunts	310 000
041	Amortissements	1 747
001	Déficit reporté 2023	881 009,02
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		5 699 351,80€

Section d'investissement

Vue au chapitre

RECETTES D'INVESTISSEMENT

		BP 2024
10	FCTVA	378 430,08
1068	Affectation du résultat	696 436,19
13	Subventions	2 464 219,75
16	Emprunts	500 000
21	Virement de la section de fonct.	900 000
27	Location / Vente	10 200
40	Amortissements	500 000
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		5 699 351,80 €

Détail des subventions arrêtées (2 464 219 €)

Opération	Financeur	Montant
Voie Verte	Etat (solde)	107 335
	Région (solde)	362 296
	Europe	500 000
	Conseil Départemental	873 964
Foncier Economie Le Bugue	Conseil Départemental	62 500
Plan Mobilité / Schéma cyclable	Ademe	32 900
ATLAS BIODIVERSITE	OFB	47 832
	Conseil Départemental	69 051
Etude Feuillard	Leader	23 940
Achat immeuble Lespinasse	DETR	5 592
	Conseil Départemental	108 500
Atlas Biodiversité	OFB	111 609

Opération	Financier	Montant
Réfection toiture ESES Rouffignac	Etat	54 000
	Conseil Départemental	36 020
Cadastre Solaire – Plan paysage	DREAL	15 000
Plan Mobilité / Schéma cyclable	Ademe	32 900
Signalisation d'information locale	Communes	33 500
	Com Com (CCVDFB)	2 800
	Prestataires privés	48 000
	Conseil Départemental	143 489

Budget CCVH 2024

Fonctionnement : 11 701 402,84 €

Investissement : 5 699 351,80 €

Cumulé: 17 400 754,64€

Tarification du SPANC

- La proposition budgétaire pour le budget annexe du SPANC a été construite avec une évolution tarifaire des redevances
- Cette proposition tarifaire est donc soumise au vote avant le vote du budget

Bilan des comptes administratifs par année

Recettes de fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
2	Résultat reporté	18 029,65 €	31 784,11 €	19 252,43 €	6 400,64 €	39 746,32 €	43 815,43 €	6 915,11 €
7062	Redevance ANC	82 355,00 €	82 325,00 €	101 300,00 €	91 675,00 €	134 490,00 €	109 785,00 €	101 685,00 €
7588	autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,26 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,66 €
771	Annulation excédent exercices antéri	0,00 €	241,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	103,18 €
774	Subvention CCVH	0,00 €	0,00 €	0,00 €	90 000,00 €	30 000,00 €	15 000,00 €	80 000,00 €
774	Subventions Ag. de l'eau / Contrôles	29 870,00 €	27 223,00 €	23 215,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
774	Subventions Ag. de l'eau/ Réhab.	12 600,00 €	4 200,00 €	12 600,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
774	Subvention animation réhabilitation	2 280,00 €	0,00 €	1 200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
778	Autres produits exceptionnels / Remb	5 948,18 €	0,00 €	16 768,35 €	553,70 €	2 047,53 €	0,00 €	541,06 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		151 082,83 €	145 773,11 €	174 336,04 €	188 629,34 €	206 283,85 €	168 600,43 €	189 245,01 €

Depuis l'arrêt des subventions de l'agence de l'eau fin 2020, le budget annexe du SPANC est déficitaire, la subvention d'équilibre versée par la CCVH a été en 2023 de 80 000 €.

Tarifications ANC par Communautés de Communes (Données mars 2023)

Communautés de Communes	CBF (8ans)	Vente	CC	CBE	Bureau d'études
Terrassonnais En Périgord Noir Thenon Hautefort (a) - (VEOLIA)	79,20 €	120,00 €	95,00 €	85,00 €	NON
Vallée de l'Homme	80,00 €	80,00 €	75,00 €	100,00 €	NON
Pays Foyen	83,00 €	83,00 €	102,00 €	102,00 €	NON
Isle Loue Auvézère en Périgord	115,50 €	132,00 €	144,00 €	144,00 €	NON
Isle et Crempse en Périgord (a) - (SAUR)	106,40 €		90,20 €	134,00 €	NSP
Bastides Dordogne Périgord - (SOGEDO)	110,00 €	132,00 €	99,00 €	99,00 €	NSP
Isle et Crempse en Périgord (a) - (SUEZ)	120,00 €				NSP
Périgord Limousin - (RDE24)	120,00 €	165,00 €	121,00 €	121,00 €	OUI
Grand Périgueux (a)	128,00 €	132,00 €	121,00 €	99,00 €	OUI
Agglomération Bergeracoise	130,00 €	200,00 €	160,00 €	140,00 €	OUI
Porte Sud Périgord (a)	130,00 €	130,00 €	80,00 €	100,00 €	OUI
Pays de Fénelon (a)	136,00 €	150,00 €	86,00 €	75,00 €	NON
Sarlat-Périgord Noir (a)	136,00 €	68,00 €	75,00 €	75,00 €	NON
Montaigne Montravel et Gurson (a) - (AGUR)	150,40 €	96,90 €	121,00 €	118,20 €	
Domme Villefranche du Périgord (a)	152,00 €	120,00 €	120,00 €	100,00 €	OUI va etre mis en place
Vallée de la Dordogne et Forêt Bessede (a)	160,00 €	120,00 €	75,00 €	75,00 €	OUI
Pays de Saint Aulaye (a) - (SAUR)	167,20 €	149,09 €			fortement conseillée
Dronne et Belle (a)	176,00 €	88,00 €	64,90 €	79,20 €	OUI
Isle Vern Vallée du Salembre (a) - (LYONNAISE)	192,00 €	192,00 €	121,00 €	30,00 €	OUI
Pays Ribéracois (a)	216,00 €	120,00 €	70,00 €	70,00 €	OUI
Périgord Nontronnais (a)	240,00 €	163,64 €	170,00 €	154,55 €	OUI
Moyenne	140,00 €	128,50 €	105,00 €	99,00 €	

(a) : redevance CBF annualisée

Tarifications de
l'ANC sur le
département

Simulation tarifaires

Pour un budget de fonctionnement de 200 000 € sans évolution tarifaire

Type de contrôle	nbre de contrôles moyen	Montant de la redevance	Augmentation	Recette	
CBF	727	80 €	0%	58 160 €	10€/an
VENTE	178	80 €	0%	14 240 €	
CONCEPTION	201	75 €	0%	15 075 €	
EXECUTION	148	100 €	0%	14 800 €	Déficit
				102 275 €	-97 725 €

- Déficit important à prévoir en 2024

Simulations tarifaires

Pour un budget de fonctionnement de 200 000 € avec évolution tarifaire sur installation classique

Type de contrôle	nbre de contrôles moyen	Montant de la redevance	Augmentation	Recette	
CBF	727	120 €	50%	87 240 €	15€/an
VENTE	178	200 €	150%	35 600 €	
CONCEPTION	201	150 €	100%	30 150 €	
EXECUTION	148	150 €	50%	22 200 €	Déficit
				175 190 €	-24 810 €

- CBF : 50 % → seulement 7^{ème}/21 du département
- Vente : 150 % → Contrôle non provoqué par le SPANC (à la demande de l'administré) et plus facilement absorbable par le propriétaire (vente immobilière)
- CC : 100 % → Pas de bureau d'études imposé (SPANC pas prescripteur), déplacement terrain (2 passages, chronophage), conseil, travail administratif (rapport)
- CBE : 50 % → déplacements terrain (≥ 2 passages, chronophage), conseil, travail administratif (rapport), absorbable par rapport au prix des travaux (environ 10 000 €)

Délibération : Valider la grille tarifaire présentée ci-dessus et modifier le règlement du SPANC en conséquence qui reprend ces tarifs et ceux des installations spécifiques qui suivent la même évolution à compter du 01/06/2024

Budgets annexes

SPANC

ZAE Le Bareil

ZAE Les Farges

REOMI

SPANC FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2024
002Déficit reporté n-1	
011Charges à caractère général	23 140,00 €
012Charges de personnels	147 700,00€
Autres charges de gestion	
65courante	1 510,00 €
67Charges exceptionnelles	500,00 €
042Dotations aux amortissements	11 178,09 €
022Dépenses imprévues	1 842,34 €
TOTAL DEPENSES	185 870,43 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2024
2Résultat reporté	20 610,43 €
6459Remboursement IJ CPAM	100,00 €
7062Redevance ANC	135 000,00 €
Autres produits de gestion courantes	
774Subvention CCVH	30 000,00 €
778Recouvrement sur créances	150 €
TOTAL RECETTES	185 870,43€

SPANC INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2024
21 Immobilisations corporelles	58 000,00 €
020 Dépense imprévues	3 000,00 €
TOTAL DEPENSES	61 000,00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2024
001 Solde d'exécution N-1	47 565,29€
040 Amortissements	11 178,09€
10 Dotation et FCTVA	2 256,62 €
TOTAL RECETTES	61 000,00 €

Subvention de la CCVH de 30 000 € pour équilibrer le budget et nouvelle politique tarifaire applicable au 01/06/2024.

Délibération : Vote du budget SPANC 2024

ZAE LE BAREIL FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2024
011 Charges à caractère général	82 000 €
042 Opérations d'ordre	137 676,32 €
023 Virement section invest	19 676,32 €
TOTAL DEPENSES	239 352,64 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2024
002 Résultat reporté	21 798,92 €
7015 Vente de terrains	80 000,00 €
040 Variation stock terrains	139 676,32 €
TOTAL RECETTES	241 475,24 €

Section de fonctionnement en suréquilibre comme l'article L1612-7 du CGCT le permet.
Travaux de voirie et vente de terrains sur la zone en 2024.

ZAE LE BAREIL INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2024
001 Déficit 2023	17 676,32 €
040 Opérations d'ordre	139 676,32 €
TOTAL DEPENSES	157 352,64 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2024
040 Opérations d'ordre	137 676,32 €
021 Virement section fonc	19 676,32 €
TOTAL RECETTES	157 352,64 €

ZAE LES FARGES FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2024
011 Charges à caractère général	1 000 €
66 Charges financières	541,81 €
042 Opérations d'ordre	41 946,79 €
043 Transfert charges financières	1 541,81 €
023 Virement section invest	1 262,94 €
TOTAL DEPENSES	96 728,82 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2024
7015 Vente de terrains	52 000,00 €
75822 Subvention du Budget principal	8 958,89 €
042 Variation stock terrains	34 228,12 €
043 charges et tranfert de charges	1541,81 €
TOTAL RECETTES	96 728,82 €

Vente de terrains sur la zone en 2024.

ZAE LES FARGES INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2024
1641 Remboursement emprunt	9047,44 €
040 Opérations d'ordre	34 228,12 €
TOTAL DEPENSES	43 275,56 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2024
001 excédent invest	65,83 €
040 Opérations d'ordre	41 946,79 €
021 Virement section fonc	1 262,94 €
TOTAL RECETTES	43 275,56 €

REOMI

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2024
011 Charges à caractère général	1 552 084 €
65 Charges gestion courante	6 000 €
67 Charges exceptionnelles	25 000 €
68 Dotations aux dépréciations	20 135 €
TOTAL DEPENSES	1 603 219 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2024
002 Excédent 2023	134 230,08 €
70 Prestations de services	1 468 988,92 €
TOTAL RECETTES	1 603 219 €

Délibération : Vote du budget REOMI 2024

Cumul des budgets 2024
de la CC Vallée de l'Homme
19,87 M€

Budget	Fonctionnement	Investissement	Cumul
Budget principal	11 701 402,84 €	5 699 351,80 €	17 400 754,64 €
SPANC	185 870,43 €	61 000,00 €	246 870,43 €
ZAE	239 352,64 €	157 352,64 €	396 705,28 €
ZAE	96 728,82 €	43 275,56 €	140 004,38 €
REOMI	1 603 219,00 €		1 603 219,00 €
Total			19 787 553,73 €

Délibérations

Admission en non-valeur BP CCVH et BP Spanc

- le SGC de Sarlat n'a pu recouvrer des titres émis par la communauté de communes pour une valeur de : 6 715.68 € € d'admission en non-valeur et 519.20 € de créances éteintes sur le BP PRINCIPAL CCVH. Il précise que cela concerne 163 administrés pour des titres émis entre 2013 et 2023 pour les redevances des services enfances.
- Sur le budget annexe du SPANC ce sont 320 € d'admission en non-valeur concernant 5 administrés pour des titres émis entre 2012 et 2021 pour le service assainissement.

Délibération : accepter les admissions en non valeur et créances éteintes présentées ci-dessus

Remises gracieuses REOMI

Surplus médical

- Les règles de la comptabilité publique permettent d'accorder des remises gracieuses. Cette remise gracieuse constate une décision budgétaire de l'assemblée délibérante de la collectivité dont l'effet est de mettre fin à l'obligation de payer du débiteur d'une créance régulièrement constatée et non contestée au fond.
- Le titre de recette exécutoire ne disparaît pas. Budgétairement et comptablement, elle est assimilée à une subvention au regard de son imputation.

Délibération : Accorder une remise gracieuse pour 21 factures pour un montant total de 2 621,15 € correspondant à la part variable de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative pour des usagers qui ont un surplus de déchets lié à une situation médicale.

Frais de déplacement des élus

- La délibération 2020-42 autorise à rembourser les déplacements des élus hors département.
- Il est proposé de modifier cette règle afin d'autoriser le remboursement des frais de déplacement des élus dans le département lorsqu'ils se rendent à des réunions hors conseil communautaire pour représenter la communauté de communes.

Délibération : Autoriser le remboursement des frais de déplacement des élus dans le département hors réunions du conseil communautaire.

Accord pour la revente des actions d'un utilisateur de l'abattoir de Bergerac

- La Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme est actionnaire de la Société Economie Mixte en charge de l'exploitation de l'abattoir de Bergerac depuis le 1 Janvier 2020 à hauteur de 2,5 % du capital (10 000 €).
- Celle-ci a été constituée afin de maintenir l'activité de l'abattoir par le concours des Collectivités Territoriales, EPCI et utilisateurs au capital de la SEM, à hauteur de 400 000 €.
- Parmi les utilisateurs, la ferme BOURDIL souhaite vendre 35 de ses actions (valeur de l'action 100 €) à d'autres usagers de la SEM comme suit:
 - Urbalys : 28 actions
 - La Massenie : 5 Actions
 - Nature Viande : 2 actions
- Statutairement la revente des actions appelle l'approbation des Collectivités Territoriales et EPCI.

Délibération : Accepter la revente selon les modalités mentionnées.

Convention SRDEII avec la Région Nouvelle Aquitaine



- La Région Nouvelle-Aquitaine a adopté le 20 juin 2022 le nouveau Schéma régional de développement économique, approuvé par arrêté préfectoral du 31 août 2022, puis le règlement d'intervention des aides régionales aux entreprises en date du 27 mars 2023.
- Les communautés de communes, pour engager des actions de développement économique et attribuer des aides aux entreprises, doivent s'inscrire dans le SRDEII et les régimes d'aides définis par la Région dans son règlement d'intervention.
- Une convention entre la région et la communauté de communes est proposée pour d'une part mettre en œuvre le SRDEII, d'autre part autoriser les aides afin de satisfaire à l'obligation de complémentarité posée par le CGCT.
- Toutes les actions économiques et toutes les aides envisagées par la communauté de communes sont ainsi concernées.
- La convention avec la Région mentionne la stratégie de développement économique et le règlement d'intervention de la communauté de communes.

Stratégie économique

Déclinée en 5 axes, définition des enjeux puis des actions existantes ou envisagées pour rester dans un cadre suffisamment large

1. **Economie d'entreprise** : espace de coworking, animation territoriale, action collective de proximité menée à l'échelle du Pays du Périgord Noir, accompagnement des entreprises dans les crises, zones d'activités économiques, bourses de locaux vacants.
2. **Economie touristique** : développement de la mobilité douce et des sports de pleine nature, actions du Grand Site de France Vallée de la Vézère, charte locale « éco-acteurs », office de tourisme Lascaux Vallée Vézère.
3. **Economie agricole** : protection du foncier agricole (PLUI) et réserves, circuits courts, pastoralisme, CLIT, PAT, communication sur l'image du monde agricole et ses pratiques et de mise en réseau des acteurs.
4. **Economie sylvicole** : animation, circuit local allant de « l'arbre à la charpente », exploitation du feuillard, étude prévue dans le territoire d'industrie (ressource, filière et stratégie)
5. **Economie sociale et solidaire** : soutenir les structures de l'ESS du territoire et faciliter leur développement, cela pourra passer également par le soutien aux incubateurs.

Règlement d'intervention dans le cadre des priorités régionales

Les priorités régionales

1. accélérer les **transitions** au service de la compétitivité économique et de l'emploi
2. renforcer notre souveraineté par **l'innovation responsable**
3. placer **l'humain et l'équilibre** des territoires au cœur du développement

Pour chaque politique régionale et dispositif, il convient de définir :

- les objectifs et projets à financer,
- les bénéficiaires éventuels,
- l'assiette (études, fonctionnement, investissement)
- l'intensité maximale de l'aide intercommunale.

Ce règlement n'engage pas la collectivité, il laisse juste la possibilité d'intervenir dans le champs économique et fixe des règles maximales.

Délibération : Valider la stratégie intercommunale et le règlement d'intervention. Autoriser le Président à signer la convention SRDEII avec la Région Nouvelle Aquitaine pour la période 2024-

Convention de MOA unique portée par la CCVH avec la CC Vallée Dordogne Forêt Bessède



- La route dite « route de Proumeyssac » ayant pour point de départ la RD 703 en direction d'Audrix, se situe sur une longueur de 480 m, pour moitié sur la commune du Coux et Bigaroque et pour moitié sur la commune de Campagne.
- La CC Vallée Dordogne et forêt Bessède et la CC Vallée de l'Homme sont gestionnaires de ce tronçon de voie, la CC Vallée de l'Homme va engager des travaux sur le reste de la route jusqu'à la RD31 E2, la route nécessitant des travaux de réfection afin de garantir la sécurité des usagers.
- Pour assurer la cohérence des travaux de l'ouvrage, les parties ont décidé qu'il serait opportun qu'un seul maître de l'ouvrage ait la responsabilité de l'ensemble de l'opération. La CCVH serait le MOA, paierait les travaux et émettrait un titre à la CCVDFB
- Une convention régira ce partenariat.

Délibération : Autoriser le Président à signer la convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la CC Vallée Dordogne Forêt Bessède pour la réalisation des travaux de voirie sur la route de Proumeyssac

Sollicitation fonds vert

VAE



Volonté de candidater à l’Axe 3 « développement des mobilités durables en zones rurales » du fonds vert pour le financement de trois stations de VAE en location libre-service (St Léon, Limeuil et Coly St Amand).

- Coût total de l’installation des 3 stations est de 105 000 € HT.
- L’aide maximum du Fond Vert est de 50 % plafonnée à 150 000 € HT pour une durée de 3 ans maximum.

La station de Saint Léon sur Vézère est inscrite au budget 2024, les autres seront inscrits si les financements sont obtenus, dans le cas contraire, une station par an sera déployée.

Délibération : Valider le déploiement de trois stations VAE libre-service et sollicitation du fonds vert pour financer cette opération.

Sollicitation fonds vert



- Le dispositif Atchoum est une solution de covoiturage solidaire permettant la mise en relation de conducteurs volontaires et de passagers en difficultés souhaitant se déplacer à un moment précis. La mise en relation entre passagers et conducteurs est facilitée grâce à une plateforme de mobilité et au centre d'appel d'Atchoum qui permettent à chacun de pouvoir proposer et demander des trajets.
- Comme tout service de covoiturage, le conducteur est indemnisé par son passager en fonction de la distance du trajet. Des tickets mobilité peuvent être mis en place à l'initiative de la collectivité pour permettre une prise en charge du ticket et réduire les coûts pour le passager.
- Conformément au Plan de Mobilité Simplifié de la Communauté de Communes et au Contrat Opérationnel de Mobilité en cours de signature à l'échelle du bassin de mobilité du Pays Périgord Noir, un déploiement de ce dispositif serait réalisé en 2024 pour une durée de trois ans. L'ensemble des six EPCI qui compose le Pays Périgord Noir s'inscrira dans la même démarche.
- Les conditions financières s'élèvent à 18 763 euros HT pour les trois années (soit 0,40 €HT par habitant et par an).
- Une demande d'aide financière auprès du Fonds Vert sera réalisée pour un accompagnement à hauteur de 50%.

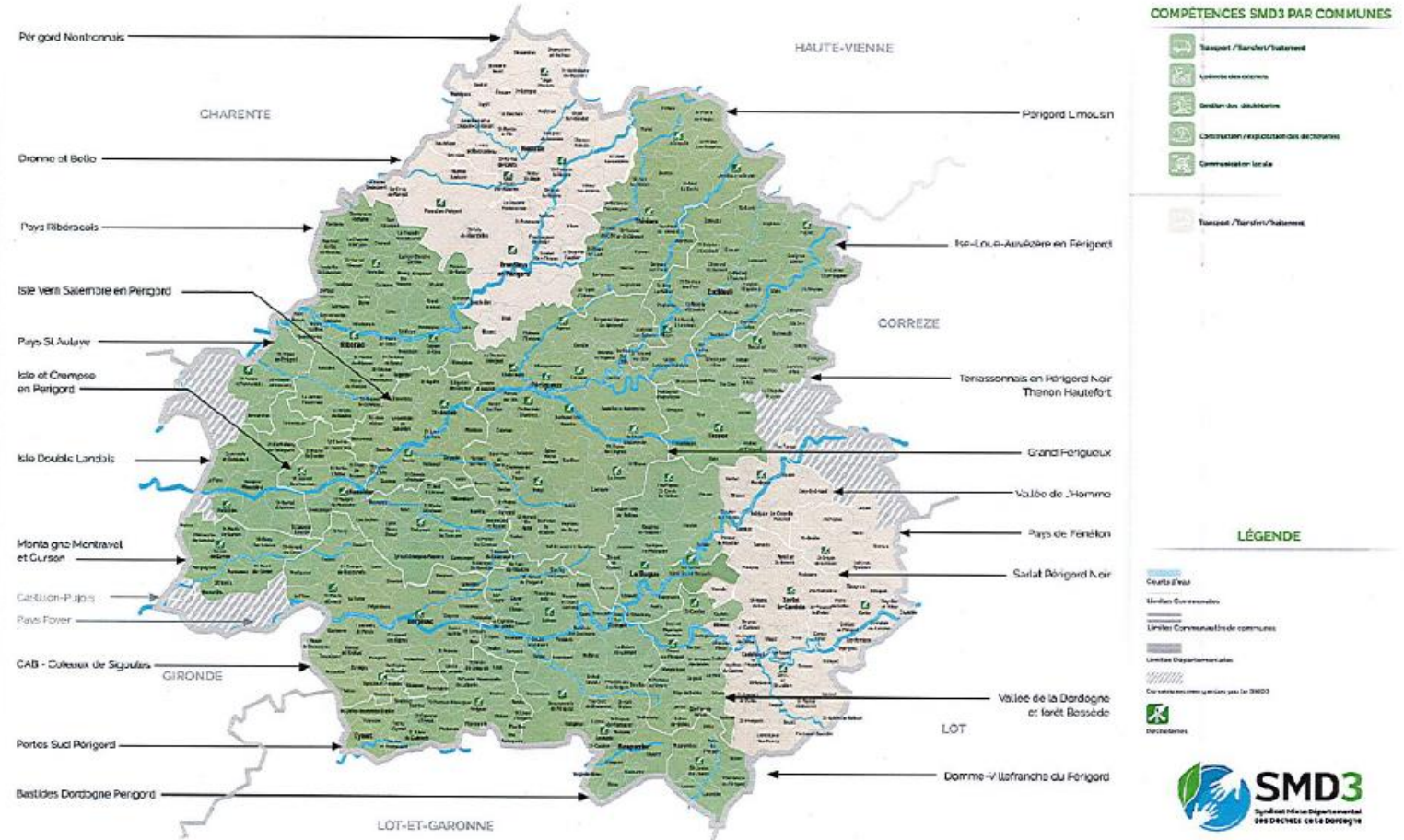
Délibération : Autoriser le Président à solliciter le Fonds Vert pour cette opération

Modification statutaire



SMD3

• LES COMPÉTENCES DU SMD3 AU NIVEAU DÉPARTEMENTAL • Au 1er janvier 2024



Délibération : Valider la carte d'intervention du SMD3 annexée aux statuts du SMD3

Convention Grand Site de France



Convention cadre multi-partenariale pour la réalisation du programme d'actions du Grand Site de France Vallée de la Vézère pour l'année 2024 pour formaliser l'engagement des intercommunalités du Grand Site de France et du Pôle d'interprétation de la Préhistoire dans les actions à mener.

La convention présente :

- Les actions 2024 cofinancées au titre de cette convention et portées par le Pôle d'interprétation de la Préhistoire
- Les actions 2024 cofinancées au titre de cette convention et portées par les intercommunalités
- Cette convention ne concerne pas les contributions statutaires des intercommunalités au Pôle d'interprétation de la Préhistoire.

Actions 2024 cofinancées au titre de cette convention et portées par le Pôle d'interprétation de la Préhistoire

- Mini-études écologiques et paysagères sur les dégagements de falaises
- Réalisation de recherches et expertises de l'impact des actions d'ouvertures paysagères sur la biodiversité
- Accompagnement des porteurs de projet par la mise en place du Guichet Unique
- Poursuite du tableau de bord de la fréquentation touristique et étude qualitative
- Conférences itinérantes illustrées, programmation culturelle sur le territoire autour des aires d'interprétation du Grand Site de France Vallée de la Vézère, réalisation d'ateliers sonores avec les habitants, fête du Grand Site de France Vallée de la Vézère

Actions 2024 cofinancées au titre de cette convention et portées par les intercommunalités

- Signalétique
- Plan Paysage

BUDGET GLOBAL ACTIONS portées par le PIP en 2024 : 101 900 €

Subventions prévisionnelles DREAL : 38 150 €

Subventions prévisionnelles LEADER : 29 400 €

Répartition co-financeurs de la convention

Part CCVH : 17 939 €

Part CCTHPN : 5 577 €

Part CCSPN : 3 045 €

Part CCVDFB : 1 860 €

Part PIP : 5 930 €

Délibération : Autoriser le Président à signer la convention avec le PIP et les autres communautés de communes du périmètre du Grand Site de France

Prime pouvoir d'achat

Décret no 2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale

- Pour l'application de la prime pouvoir d'achat (PPA), la proposition du Président validée en CST du 03/04/2024 est la suivante :
 - 30% du montant maximum de la PPA (de 300 € à 800 €)
 - versement en 1 fois avant fin juin 2024
- Les conditions pour en bénéficier : agent recruté avant le 01/01/2023 et présent au 30/06/2023 ayant une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 euros au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023
- La prime est proratisée selon la quotité de travail et la durée d'emploi sur la période du 01/07/2022 au 30/06/2023

Montant maximum de la PPA prévue par décret

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1 ^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant maximum de la prime de pouvoir d'achat
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €

Délibération : valider la proposition du Président pour l'attribution et le versement de la prime pouvoir d'achat

Ressources Humaines

Suppression de 5 postes

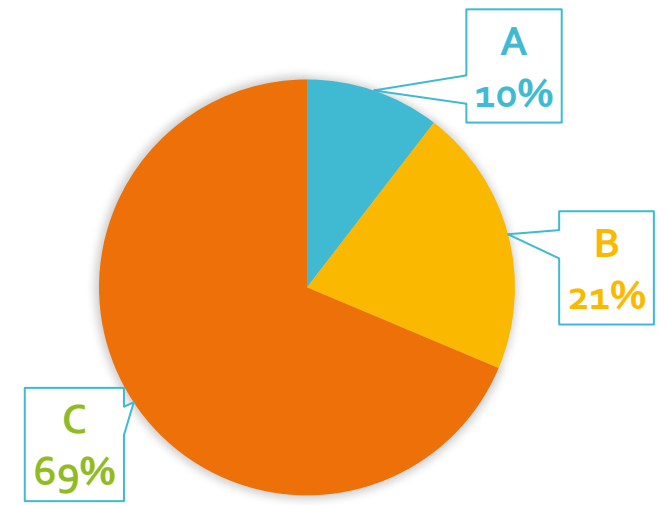
5 emplois permanents à supprimer

- Chargé de structuration touristique temps plein
- animateur/trice périscolaire temps non complet 13,52 H hebdo (Journiac/Campagne) : écoles fermées
- animateur/trice périscolaire temps non complet 3,14 H hebdo (Tursac) : changement de temps de travail
- animateur/trice périscolaire temps non complet 15,05 H hebdo (Tursac) : changement de temps de travail
- animateur/trice périscolaire temps non complet 17,53 H hebdo (Les Eyzies) : changement de temps de travail

Délibération : Valider la suppression de ces 5 emplois permanents

Filière	Cat	Poste	ETP	
Administrative	A	3	3	+ 1 en détachement sur emploi fonctionnel + 1 un poste vacant
	B	5	4,6	dont 1 contractuel
	C	8	6,04	dont 4 contractuels
Technique	B	4	3,80	
	C	9	7,49	+ 1 poste vacant
Animation	B	3	3	
	C	28	21,19	+ 1 en dispo et + 2 postes vacants dont 6 contractuels
Médico sociale	A	4	3,9	
	B	2	2	
	C	1	1	+ 1 poste vacant
Total		67	56,02	

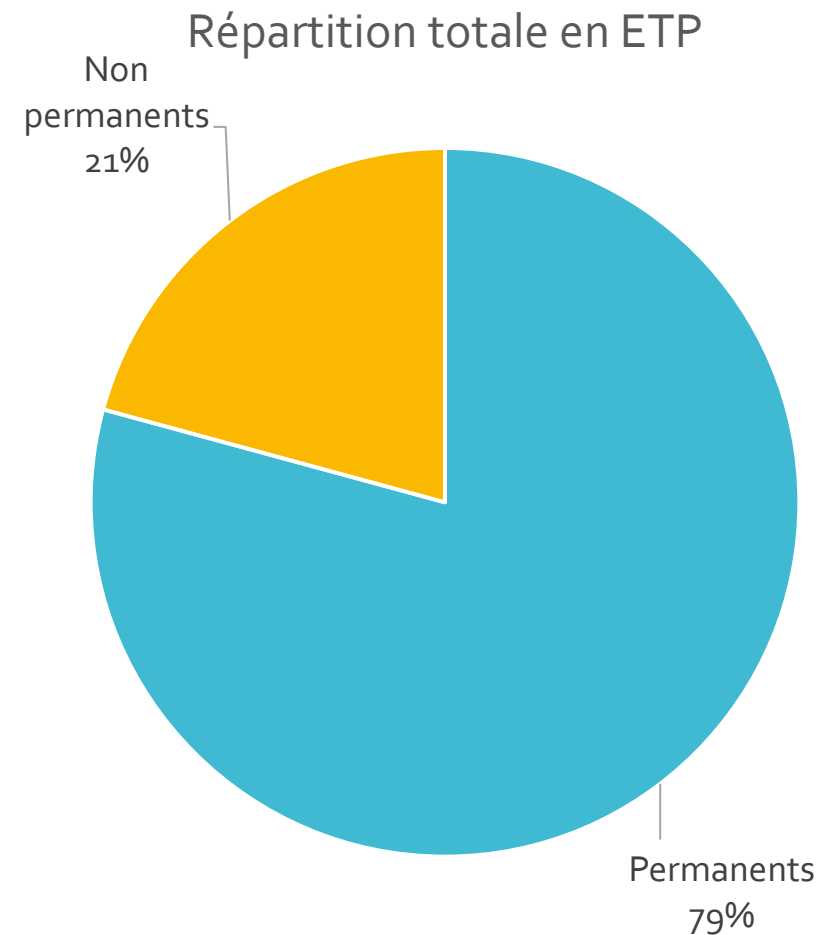
RÉPARTITION PAR CATÉGORIE



RÉPARTITION PAR FILIERE



	Cat.	Poste	ETP	
Postes non permanents	B	6	6	Contrats de projet Habitat + Dev. Durable
	C	17	8,12	Structures enfance
Emploi aidé	B	1	0,57	Dev. Éco
Total		24	14,69	



Total général : 91 agents en poste = 70,71 ETP

Questions diverses

Merci de votre attention

Communauté de communes Vallée de l'Homme

